

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept et le neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, B. CARDIN-MADERN, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Laëtitia SOUNIER, Hélène GODET, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Hervé MASSE

Absents excusés ayant donné procuration : Pierre MONTEL procuration à Roselyne BARANDE, Arnaud HINGRAY procuration à Bernad PAGES

Absents excusés : Catherine DUMAS, Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : Elise ROUBY

Le quorum étant atteint, Mireille REBECQ procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE débute la séance en remerciant, et son nom et celui du conseil municipal, l'ensemble du personnel communal, pour leur professionnalisme, en matière d'organisation et de gestion des bureaux de vote, lors des deux scrutins de l'élection présidentielle. Il remercie également les élus pour leur présence et leur participation aux élections, et aux différentes manifestations organisées par la Municipalité.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

Décision n°2017/11 : Un contrat annuel, pour des travaux d'espaces verts (débranchement, abattage) a été signé avec l'ESAT L'ENVOL, pour l'année 2017, 8 jours d'intervention Le prix par passage est facturé 300,00 € H.T soit 2 400,00 € H.T.

Décision n°2017/12 : L'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public relative à la toiture du restaurant scolaire et des anciens bâtiments agricoles de Clairfont. Cet avenant concerne le changement de nom du prestataire : la société OBTON GLOBAL ROOFTOP PORTFOLIO s'est substituée à EDF ENR1.

Décision n°2017/13 : Le marché public relatif à l'Aménagement de la Place Louis Lacaze a été attribué à :

- lot 1 – Voirie et Réseaux Divers à la société COLAS MIDI MEDITERRANEE pour un montant de 133 800,00 € H.T
- lot 2 – Mobilier Urbain, à la société MOLINER SUD SIGNALISATION, pour un montant de 38 777,05 € H.T
- lot 3 – Eclairage public, à la société CITELUM, pour un montant de 21 175,00 € H.T
- lot 4 – Espaces verts, à la société SERRADELL, pour un montant de 10 177,00 € H.T

Décision n°2017/14 : Refinancement d'une partie de la dette : Signature d'un prêt auprès de la BANQUE POSTALE, d'un montant de 455 000,00 €, destiné à financer le refinancement d'un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

1 – Budget Commune – Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D – 1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	23 333,27 €	0,00 €	0,00 €
R – 166-01 : Refinancement de dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 333,27 €
Total 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	23 333,27 €	0,00 €	23 333,27 €
D – 166-01 : Refinancement de dette	0,00 €	455 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R – 166-01 : Refinancement de dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	455 000,00 €
Total 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	455 000,00 €	0,00 €	455 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	478 333,27 €	0,00 €	478 333,27 €
TOTAL GENERAL		478 333,27 €		478 333,27 €

Vote pour à l'unanimité.

2 – Restaurant scolaire – actualisation des tarifs

Elise ROUBY expose à l'Assemblée la nécessité de procéder à l'actualisation des tarifs du Restaurant Scolaire, à la suite de l'augmentation du prix d'achat des repas.

Dans sa séance du 10 mai 2016, le Conseil Municipal a validé les tarifs suivants :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 379	2,44 €
380 à 716	3,06 €
717 à 986	3,57 €
987 à 1350	4,24 €
1351 et plus	4,87 €
Remboursement repas maladie : 2,44 €	
Prix du ticket occasionnel : 5,44 €	

Comme suite à la réunion de la commission Education – Restauration – Périscolaire du 16 février 2017, Elise ROUBY propose, pour la rentrée scolaire 2017/2018, de les actualiser selon le tableau ci-après :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 379	2,51 €
380 à 716	3,15 €
717 à 986	3,68 €
987 à 1350	4,37 €
1351 et plus	5,02 €
Remboursement repas maladie : 2,51 €	
Prix du ticket occasionnel : 5,60 €	

Les forfaits annuels (4 repas/semaine, etc...) seront calculés sur la base de ces tarifs.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Garderie de l'école maternelle – actualisation des tarifs

Comme suite à la réunion de la commission Education – Restauration – Périscolaire du 16 février 2017, Babeth CARDIN-MADERN demande à l'Assemblée d'actualiser, pour la rentrée 2017, les tarifs concernant la garderie de l'école maternelle Ludovic Massé comme suit :

Garderie maternelle

- De 17h15 à 18h30 forfait mensuel 12,90 €
- Tarif réduit 50% * 6,45 €
- Gratuit à partir du 3^{ème} enfant

Elle précise que le tarif réduit de 50 % s'applique aux familles dont les enfants sont inscrits 2 jours sur 4, pour les périodes de vacances et pour les enfants dont les périodes de maladie sont supérieures à 8 jours consécutifs.

Vote pour à l'unanimité.

4 – Appartements communaux – actualisation des tarifs

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des loyers, suivant le tableau ci-dessous. Elle rappelle que cette actualisation concernera uniquement les nouveaux locataires puisque les baux en cours sont indexés sur l'IRL.

Appartements au 15, rue Gisclard

- Appartement n°1 type F3 365,22 €
- Appartement n°2 type F2 324,53 €
- Appartement n°3 type F2 324,45 €
- Appartement n°4 type F2 325,16 €
- Appartement n°5 type F3 365,22 €

Appartement de La Poste - Impasse de la Distillerie

- 1 Appartement type F5 614,01 €

Appartement situé Parc de Clairfont

- 1 appartement de type F5 502,55 €

Elle précise que ces nouveaux montants seront applicables à compter du 1er juin 2017. Unanimité.

5 – Logements sociaux II – actualisation des tarifs

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des loyers, concernant le budget annexe « Logements Sociaux II » suivant le tableau ci-dessous. Elle rappelle que cette actualisation concernera uniquement les nouveaux locataires puisque les baux en cours sont indexés sur l'IRL.

Appartement situé 12, rue du Soleil (P. L. S)

- 1 Appartement type F3 – 54,60 m² 394,10 €

Appartement situé 11, bis rue Dagobert (P. L. S)

- 1 Appartement type F3 – 52,43 m² 378,43 €

Appartements situés 1, impasse du Pardal (P. L. A. I)

- 1 Apt F4 – 68,20 m² situé au 1er étage 337,87 €
- 1 Apt F4 – 67,40 m² situé 2ème étage 333,90 €

Appartements situés 4, rue Codet

- Appartement A (P. L. U. S) – 41,12 m² 216,84 €
- Appartement B (P. L. A. I) – 60,47 m² 329,85 €
- Appartement C (P. L. U. S) – 68,17 m² 359,46 €

- Appartement D (P. L. A. I) – 90,41 m² 493,18 €

Elle précise que ces nouveaux montants seront applicables à compter au 1er juin 2017.

Vote pour à l'unanimité.

6 – Logements Immeuble Co – actualisation des tarifs

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des loyers, concernant le budget annexe « Logements Sociaux Co » suivant le tableau ci-dessous.

Elle rappelle que cette actualisation concernera uniquement les nouveaux locataires puisque les baux en cours sont indexés sur l'IRL.

Appartements Immeuble Côté (P. L. S)

➤ 2 Apts F1 - 35 m ²	257,20 € T. T. C
➤ 2 Apts F2 - 53 m ²	386,67 € T. T. C

Elle précise que ces nouveaux montants seront applicables à compter du 1er juin 2017.

7 – Box de stationnement – actualisation des tarifs

Claude CID se retire du débat et du vote.

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des tarifs de location des parkings Co, suivant le tableau ci-dessous. Elle rappelle que cette actualisation concernera uniquement les nouveaux locataires puisque les baux en cours sont indexés sur l'IRL.

➤ le prix de location pour les box de moins de 15 m ² à	81,02 € HT/mois
➤ le prix de location pour les box de plus de 15 m ² à	102,63 € HT/mois

Elle précise que ces nouveaux montants seront applicables à compter du 1er juin 2017.

8 – Extension de la vidéoprotection – année 2016 – demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D. E. T. R

Claude CID rappelle à l'Assemblée qu'en date du 11 août 2016, la commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour l'opération Extension du système de vidéoprotection – 2016.

Il précise que les crédits de ce fonds sont gérés par les services centraux du Ministère de l'Intérieur qui observent depuis 2015, une forte augmentation du nombre de projets reçus au regard des enveloppes disponibles.

Il indique que face à cette situation, Philippe VIGNES, Préfet des Pyrénées Orientales envisage la possibilité de mobiliser de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en lieu et place du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour les dossiers transmis en 2016.

Il rappelle que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 17885,72 € et pourrait bénéficier du subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40 %, soit 7 154,29 €.

Il convient d'autoriser le Maire à déposer un dossier demande de subvention pour l'opération Extension du système de vidéoprotection – 2016, auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

Vote pour à l'unanimité.

9 – Résidence intergénérationnelle – création d'un Relais d'Assistants Maternelles – demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales au titre du programme « Aide à l'Investissement »

Elise ROUBY rappelle que la Ville de Toulouges a impulsé la création d'une résidence intergénérationnelle, située Rue de la Grangerie, comprenant :

- 21 logements, totalisant une superficie de 1 255 m², situés au 1er et 2ème étage
- En rez de chaussée :
- un restaurant destiné aux aînés avec une salle de convivialité seniors de 170 m²,
- un service public communal dédié à la Petite enfance composé d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) qui a comme mission d'animer le réseau des 35 assistantes maternelles de la commune, et une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

Elle rappelle également que par délibération n°2017/01/10 du Conseil municipal du 18 janvier 2017, la commune a autorisé le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage en désignant Roussillon Habitat SA HLM des P-O comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de réalisation des travaux de construction.

Roussillon Habitat, propriétaire d'un immeuble sur la parcelle cadastrée section AM n°376 (5, rue de la Grangerie) va créer sur ce lot et ceux le jouxtant, les 21 logements locatifs sociaux.

Les travaux et l'équipement du Relais d'Assistantes Maternelles peuvent bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre du programme "Aide à l'Investissement", à hauteur de 80%.

Vote pour à l'unanimité.

10 – Programme de rénovation thermique – année 2017 – actualisation du plan de financement

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée qu'en mars 2012, la commune a fait réaliser un diagnostic énergétique par le bureau d'études Clean Energy. Cette étude a permis de faire un état des lieux du patrimoine communal et de lister les travaux à effectuer en matière de rénovation thermique et énergétique.

En 2016, la commune a été subventionnée par l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur 74 393 € soit (60,12%).

Pour 2017, la commune souhaite poursuivre les travaux de rénovation thermique pour ses bâtiments les plus énergivores. La priorité sera donnée aux travaux d'isolation, de chauffage et d'éclairage.

Mireille REBECQ rappelle qu'il s'agit des bâtiments et des travaux suivants :

Bâtiments	Travaux
1. CENTRE ADMINISTRATIF	Remplacer les menuiseries par du double vitrage isolant
2. CENTRE DE LOISIRS	Remplacer les menuiseries par du double vitrage isolant conforme aux exigences thermiques $U_g < 1.1 \text{ W/m}^2\text{.K}$, $U_w < 1,65 \text{ W/m}^2\text{.K}$, $S_w > 0,36 \text{ W/m}^2\text{.K}$ (2ème tranche)
2. CENTRE DE LOISIRS (salle du RAM)	Remplacer les menuiseries par du double vitrage isolant conforme aux exigences thermiques $U_g < 1.1 \text{ W/m}^2\text{.K}$, $U_w < 1,65 \text{ W/m}^2\text{.K}$, $S_w > 0,36 \text{ W/m}^2\text{.K}$ (2ème tranche)
2. CENTRE DE LOISIRS (salle du RAM)	Remplacer l'éclairage intérieur existant par du LED
3. ECOLE PRIMAIRE	Augmenter l'épaisseur d'isolation dans les faux plafonds pour obtenir une résistance thermique $\geq 7.5 \text{ m}^2\text{/W}$ avec la pose de dalles de laine de roche de 20mm sur ossature T24 et la pose de laine de verre de 300 mm sur faux plafond R 7.50 (total 3 classes)
3. ECOLE PRIMAIRE	Remplacer l'éclairage intérieur existant par du LED (total 3 classes)
4. ECOLE MATERNELLE	Remplacer l'éclairage intérieur existant par du LED (total 4 classes + 3 dortoirs + couloir)
4. ECOLE MATERNELLE	Remplacer les menuiseries par du double vitrage isolant
5. CRECHE	Augmenter l'épaisseur d'isolation dans les faux plafonds pour obtenir une résistance thermique $\geq 7.5 \text{ m}^2\text{/W}$ avec la pose de dalles de laine de roche de 20mm sur ossature T24 et la pose de laine de verre de 300 mm sur faux plafond R 7.50
5. CRECHE	Remplacer l'éclairage intérieur existant par du LED
6. SALLE POLYVALENTE	Remplacer l'éclairage intérieur existant par du LED
7. CENTRE ADMINISTRATIF / CRECHE / SALLE DES FETES	Etudes complémentaires pour remplacer le système de chauffage par un système plus performant et plus économe en énergie

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 110 989,99 € HT, avec une durée de travaux de 9 mois environ.

Mireille REBECQ rappelle également à l'Assemblée, qu'en date du 21 février 2017, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 80% soit 88 791,99 €.

Mireille REBECQ explique au Conseil Municipal, que le montant subventionné par l'Etat a été modifié, et revu à la baisse, à hauteur de 50% du montant prévisionnel des travaux, soit 55 494,00 €. Ainsi, le plan de financement doit être actualisé.

Unanimité.

11 -SYDEEL 66 – Modification par avenant de la convention constitutive pour le groupement d'achat d'électricité

Vu la délibération du SYDEEL 66 n°36/06/2016 en date du 18 décembre 2015, approuvant l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergie,

Vu la délibération du SYDEEL 66 n°06/01/2016 du 16 février 2016 approuvant l'avenant n°1,

Vu la délibération n°2015/01/07 du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2015 de la Commune de Toulouges, pour adhésion au groupement d'achat,

Vu la convention constitutive du Groupement d'achat d'électricité et ses différents articles,

Gérard CASTANY indique que la commune de Toulouges a été destinataire d'un courrier de Monsieur le Président du SYDEEL 66 en date du 28 avril 2017, qui demande que le Conseil Municipal délibère sur les modifications de l'acte constitutif concernant le groupement d'achat d'électricité.

Il rappelle que l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence s'est faite progressivement depuis 2000 et a connu plusieurs étapes avec l'ouverture totale au 1er juillet 2007.

Depuis la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, les engagements de la Commission Européenne en 2007 dans le « paquet énergie », les lois Grenelle, la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) en 2010 avec la fin programmée des tarifs réglementés jaune et vert au 31 décembre 2015, les collectivités sont sensibilisées à la maîtrise de l'énergie. De plus, la hausse des prix de l'électricité, dans un contexte financier contraint, a renforcé le besoin d'une meilleure maîtrise des coûts de l'énergie.

Ce contexte a conduit le SYDEEL 66 à mettre en place en 2015 un groupement de commande pour l'achat d'électricité pour les tarifs vert et jaune, auquel la commune a adhéré.

En 2017, cette démarche est renouvelée par le SYDEEL 66 qui propose plusieurs modifications de l'acte constitutif, par avenant.

Vote pour à l'unanimité.

II / URBANISME

1 – Déclaration de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue de la Grangerie

Laurent ROSELLO explique que conformément :

- au Code de la Voirie Routière (articles L.141-3),
- au Code des relations entre le public et l'administration (art.R 134-3 et suivants),
- à la délibération n°2016/12/11 du 13 décembre 2016, lançant la procédure de déclassement du domaine public d'une partie de la rue de la Grangerie, et qui doit être cédée à ROUSSILLON HABITAT, dans le cadre de la réalisation de la résidence intergénérationnelle,
- à l'arrêté municipal du 07 février 2017 soumettant à l'enquête publique le dossier de déclassement de la voirie communale.

le registre d'enquête, clos le 17 mars 2017, ne comportait aucune réclamation contraire ou observation. Il précise que Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Il précise que le bien considéré constitue un espace libre, interdit à la circulation publique, et qu'il résulte de cette situation, une désaffectation de fait de ce bien,

Vote à l'unanimité pour constater la désaffectation des biens sis rue de la Grangerie et Impasse de la Distillerie, et pour décider du déclassement des biens cadastrés AM 610, et AH 351 du domaine public communal et de leur intégration dans le domaine privé communal,

III / PERSONNEL

1 – Convention de mise à disposition d'un Adjoint d'animation de l'O. M. J. C au sein des services communaux

Jean ROQUE indique à l'assemblée que dans le cadre d'une réorganisation des services, la commune sollicite la mise à disposition à temps complet à compter du 1er juin 2017 et jusqu'au 31 août 2017, d'un Adjoint d'Animation, actuellement en poste au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention entre l'O. M. J. C et la Commune de Toulouges pour définir les modalités qui l'accompagneront.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Convention de mise à disposition d'un Adjoint d'animation du C. C. A. S au sein des services communaux

Jean ROQUE indique à l'assemblée que dans le cadre d'une réorganisation des services, la commune sollicite la mise à disposition à temps complet à compter du 1er juin 2017 et jusqu'au 5 janvier 2018, d'un Adjoint d'Animation, actuellement en poste au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention entre le C. C. A. S et la Commune de Toulouges pour définir les modalités qui l'accompagneront.

Avis favorable à l'unanimité.

3 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE informe l'Assemblée que dans le cadre d'une réorganisation des services, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en ce sens, afin de permettre la mobilité interne d'un agent communal.

Vote à l'unanimité pour la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet et modification du tableau des effectifs en ce sens.

IV / QUESTIONS DIVERSES

1 – Déclassement et cession d'un délaissé de voirie à Monsieur MEDIAVILLA

Laurent ROSELLO explique à l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC du Mas Puig Sec, un délaissé de voirie s'est créé rue Edouard Vaillant.

Il précise que ce délaissé de 105 m², sur la rue Edouard Vaillant, pourrait être cédé à 2 riverains qui en ont fait la demande.

Il rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil Municipal n°2016/02/14, du 16 février 2016, autorisant la cession à Monsieur Manuel MEDIAVILLA, riverain, d'une bande de terrain, d'une superficie de 55 m², à 95 euros/m².

Préalablement à la cession de cette emprise au riverain, il convient de déclasser une partie du délaissé d'une surface de 55 m², cadastré AI 574.

Il indique que ce déclassement ne remet pas en cause les conditions de desserte et la circulation assurées par la rue E.Vaillant. La présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

La cession à M.MEDIAVILLA interviendra au prix de 95 € /m² soit 5 225 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de prononcer, après constatation de sa désaffectation, le déclassement d'une emprise de 55 m², située en bordure de la propriété de Monsieur MEDIAVILLA

sur la rue Edouard Vaillant, et approuve la cession à Monsieur MEDIAVILLA de 55m² à 95 euros le mètre carré, soit à 5 225 euros

2 – Déclassement et cession d'un délaissé de voirie à Monsieur et Madame FAJAL

Laurent ROSELLO explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Mas Puig Sec, et à la suite de la création de voies nouvelles, a été constitué de fait, un délaissé de voie sur la rue Edouard Vaillant.

Il précise que ce délaissé représente 105 m² sur la rue E.Vaillant, à partager entre deux riverains, et que vu la demande des riverains d'acquérir ce délaissé de voirie, représentent respectivement pour 50 et 55 m².

Il rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil Municipal n°2016/02/15, du 16 février 2016, autorisant la cession à Monsieur et Madame FAJAL, riverains, d'une bande de terrain, d'une superficie de 50 m², à 95 euros/m².

Préalablement à la cession de cette emprise aux riverains, il convient de déclasser une partie du délaissé d'une surface de 50 m², cadastrée AI 572.

Il indique que ce déclassement ne remet pas en cause les conditions de desserte et la circulation assurées par la rue E.Vaillant. La présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

La cession aux consorts FAJAL interviendra au prix de 95 € /m² soit 4 750 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prononcer après constatation de sa désaffectation, le déclassement d'une emprise de 105 m², située au bout de la rue E.Vaillant et approuve la cession aux consorts FAJAL, à 95 euros le mètre carré, soit 4 750 euros.

3 – Ecole Toulouges Catalan XIII – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Gaston COUBRIS explique à l'Assemblée que l'Ecole Toulouges Catalans XIII sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'occasion d'un déplacement, à LA REOLE, pour disputer la finale du Challenge DUBARY.

A titre d'encouragement, il propose au Conseil Municipal de leur octroyer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 €.

Unanimité.

Séance levée à 19h30

Le Secrétaire de séance,

Elise ROUBY